



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DE LIMOURS : UN PROJET POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) doit fixer le cadre d'un développement solidaire et équilibré à l'échelle du Pays de Limours, sur un horizon de 10 ans et 20 ans.

→ Le cadre d'évolution du Pays de Limours à moyen et long terme

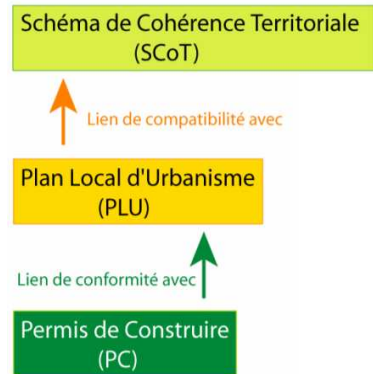
Le Pays de Limours : un territoire de projet

25 400 habitants en 2006, 14 communes au sein de la Communauté de Communes (119km²).



Le SCoT : un outil pour maîtriser l'avenir

Créé par le législateur en 2000, le SCoT est un document d'urbanisme réglementaire intercommunal. Le SCoT s'impose aux Communes pour leur document d'urbanisme (Plans Locaux de l'Urbanisme). Si les PLU doivent être compatibles avec le SCoT, c'est sur la base de ces PLU que sont toujours délivrés les Permis de Construire (ou autres déclarations de travaux) déposés en Mairie.



→ Les atouts du Pays de Limours

Le territoire du SCoT présente de nombreux atouts sur lesquels le Pays de Limours devra s'appuyer pour organiser son développement au cours des 10 et 20 prochaines années.

Un territoire entre ville et campagne



Le Pays de Limours constitue un espace à dominante rurale situé en porte Ouest de l'Île-de-France et à proximité d'espaces urbains à forts enjeux.

Une bonne desserte locale

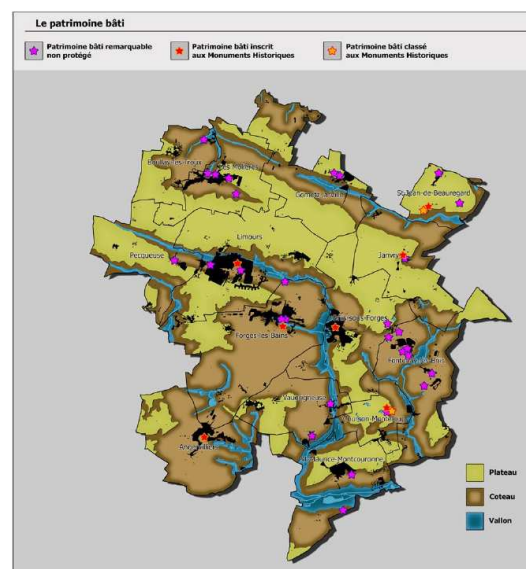
Une bonne accessibilité depuis et vers l'agglomération parisienne, avec la première gare autoroutière sur autoroute au niveau européen.



Un territoire de qualité

Un patrimoine naturel remarquable : vallée, zones écologiques, massifs boisés, plateau agricole.

Un patrimoine urbain, architectural et historique très riche : corps de ferme, châteaux, églises, lavoirs, ...

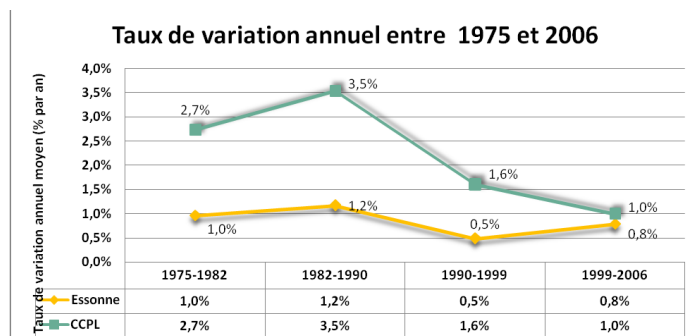


→ Les tendances récentes

Le territoire du SCoT connaît depuis plusieurs années un dynamisme résidentiel important, lié à l'accueil de populations nouvelles. Cependant, le dynamisme économique n'apparaît pas suffisant pour maintenir sur place les actifs qui choisissent de résider dans le Pays de Limours

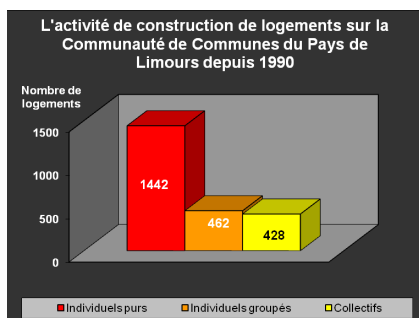
Une croissance démographique amplifiée

Un dynamisme démographique supérieur à la moyenne départementale sur les 30 dernières années.



Un dynamisme de l'activité de construction de logements qui favorise l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire : 122 nouveaux logements par an entre 1999 et 2007.

Cette activité de construction est essentiellement orientée vers la production de logements individuels (82%).



→ La concertation sur le projet de SCoT

Une concertation organisée dès le début des études et tout au long de la démarche

La loi prévoit la mise en place de la concertation dès le début des études, et l'obligation pour la Communauté de Communes de tirer le bilan de cette concertation au moment de l'arrêt du projet du SCoT. La Communauté de Communes s'est engagée à informer la population et l'ensemble des acteurs locaux sur l'avancée de l'étude du SCoT par divers moyens (site internet, plaquette de communication, registres dans chaque commune ...).

Le SCoT permettra de « dessiner » notre territoire pour les 10 et 20 prochaines années. Chacun d'entre nous est donc concerné.

Si le diagnostic établi vous fait réagir, si vous avez une conception du territoire communautaire à partager, vous pouvez nous faire part de vos observations.

L'esquisse du projet de territoire vous sera présentée au cours de l'année 2010. Vous pouvez d'ores et déjà consulter le diagnostic dans votre mairie ou à la CCPL ou en le téléchargeant sur www.cc-paysdelimours.fr (rubrique Qui sommes nous / Documents stratégiques).

Une mise à niveau de l'offre en équipements et services à la population

Les projets portent sur divers types d'équipements, du scolaire et périscolaire (groupe scolaire, pôle enfance ...) au sportif (gymnase, stade ...) en passant par l'amélioration de l'offre en équipements culturels (médiathèque, salle polyvalente ...) ou en équipements publics (cimetière, ateliers municipaux ...).

De nombreux projets d'équipements d'intérêts locaux et intercommunaux.

Une constante évolution du pôle santé.

Des perspectives pour l'économie locale

Un potentiel agricole et touristique important : vastes zones agricoles, patrimoine de qualité ...

Des zones d'activités relativement bien équipées.

Des projets de création et/ou d'extension de zones d'activités.



La Communauté de Communes est à votre écoute :

Une permanence sera assurée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Limours le :

**Samedi 27 mars 2010
de 9H00 à 12H00.**

Vous pourrez ainsi vous adresser à l'élu référent et à sa collaboratrice pour exprimer vos remarques sur le premier document produit : le diagnostic (consultable dans votre Mairie ou à la CCPL ou téléchargeable sur notre site Internet www.cc-paysdelimours.fr - rubrique Qui sommes nous / Documents stratégiques).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

615, rue Fontaine de Ville

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

Tél : 01 64 90 79 00 - Fax : 01 64 90 51 07

e-mail : accueil.info@cc-paysdelimours.fr

Le site Internet :

www.cc-paysdelimours.fr